



EXPERTS-COMPTABLES Bernard Bécamel nouveau président

L'ordre des experts-comptables d'Auvergne vient de procéder au renouvellement de son bureau pour la période 2005-2006. A la présidence, c'est Bernard Bécamel (Clermont-Ferrand), précédemment vice-président, qui succède au Clermontois Bernard Perrin. Emmanuel Bousquet (Aurillac) et Patrick Guilleaume (Clermont-Ferrand) sont portés à la vice-présidence dans un bureau complété par Jean-Michel Belle (Vichy). ■

VICHY La vitrine du député cible d'un vandale

Un acte de vandalisme a été commis, dans la nuit de samedi à dimanche, rue de Paris, à Vichy, devant la permanence du député Gérard Charasse. Un objet a été projeté contre la vitrine qui, sous le choc, s'est fendillée. Plusieurs actes de même nature ont déjà été enregistrés ces dernières semaines dans le centre de Vichy. La vitrine de la boucherie voisine avait notamment été sérieusement endommagée. ■



PÊCHE Le Carrefour passe le cap des 20.000 visiteurs

Vendredi, les organisateurs du Carrefour national de la pêche espéraient atteindre les 20.000 visiteurs pour sa première édition à la Grande Halle. Dimanche, leur objectif était dépassé. Ce rendez-vous a gagné au change en intégrant le nouveau parc des expositions : plus de confort pour le public et les exposants, plus de place. Si samedi a été la journée des pêcheurs (au masculin à 99 %), dimanche a été la journée de la famille. ■

RÉGION

➤ Auvergne

ACCIDENT DE CAR

Le chauffeur n'était pas déclaré

Hier, la gendarmerie a indiqué que Pierre Delay, le conducteur du car transportant des adolescents, accidenté à Saint-Martin-d'Étréaux, dans la Loire, au cours de la nuit de vendredi à samedi, a reconnu, lors de son audition, qu'il n'était pas déclaré par son employeur, l'entreprise de transports Voyages Anselmino, basée à Saint-Pierre-d'Allevard (Isère). Le chauffeur, âgé de 70 ans,

a par ailleurs confirmé aux gendarmes avoir été « surpris » par le rond-point alors qu'il circulait dans le brouillard. Grièvement blessé à la colonne vertébrale, il avait été entendu par les gendarmes, dès dimanche soir, à l'hôpital de Roanne (Loire). Deux jeunes filles blessées, encore hospitalisées à Vichy, sont sorties, hier, de l'hôpital de Vichy. ■

SNCF

Bilan et perspectives sur fond de grève

« Avec la SNCF, c'est possible ! ». Jean Rouche, le directeur de la région ferroviaire Auvergne-Nivernais a choisi de présenter ses vœux et de tracer les perspectives 2005, la semaine même où la SNCF va connaître une grande journée de grève. Dans son intervention, hier matin, à Clermont-Ferrand, le directeur régional s'est pourtant réjoui de la signature d'un accord d'entreprise « sur l'amélioration du dialogue social et la prévention des conflits ». « Cela étant, cela n'évite pas tous les conflits », a-t-il dû convenir.



JEAN ROUCHE. Le directeur régional de la SNCF a donné le nouveau mot d'ordre de l'entreprise : « On avance ».

Une journée difficile mercredi

Et, de fait, la journée de mercredi s'annonce difficile pour les usagers. Alors que le conseil d'administration de la SNCF doit adopter, ce jour-là, le budget 2005, sept syndicats (CGT, SUD-Rail, Unsa, FO, CFTC, CFDT et FGAAC) appellent à la grève à partir de mardi, 20 heures, jusqu'à jeudi, 8 heures. SUD appelle pour sa part à une grève « illimitée ». Ils entendent protester contre les 3.590 suppressions d'emplois (sur 168.300) prévues dans le budget, mais également « la dégradation des conditions de travail et le désengagement de l'Etat ».

« C'est une grève qui sera probablement assez suivie », a estimé Jean Rouche. « Il y aura relativement peu de services mercredi. Il y aura encore quelques perturbations jeudi matin ». Demain, il ne devrait donc y avoir que trois allers-retours Clermont-Paris au lieu de huit. Le trafic régional sera également très perturbé : un service TER sur quatre seulement, dont une partie sera assurée en car.

Clermont-Lyon en 2h 15 fin 2006

Pour rester sur les sujets qui fâchent, Jean Rouche a également évoqué la liaison Clermont-Lyon. Au printemps dernier, La Montagne avait fait la démonstration que la liaison entre la capitale auvergne et la capitale des Gaules est aussi rapide en scooter qu'en train... Autant dire que la SNCF est toujours très attendue sur

Trois allers et retours vers Paris

Suite à l'appel à l'arrêt de travail de plusieurs organisations syndicales, la circulation des trains sera donc perturbée, demain, sur la région. Sur la ligne Clermont-Paris, trois allers et retours sur huit seront assurés entre Clermont-Ferrand et Paris, et deux sur huit entre Nevers et Paris. En revanche, aucune desserte n'est prévue sur les lignes Lyon-Bordeaux, Lyon-Nantes ainsi que sur les grandes lignes situées au sud de la capitale auvergnate. Les Transports express régionaux ne seront pas épargnés. Un seul aller et retour sera assuré par autocar entre Clermont et Lyon. Les autocars TER réguliers circuleront. Les voyageurs sont invités à se renseigner dans les gares. Tél. 36.35 (0,34 €/mn) ou Internet : www.voyages-sncf.com. ■

JUSTICE ■ Le tribunal de Moulins nomme un expert pour évaluer la responsabilité du fabricant d'aliments

L'éleveur canin accuse les croquettes

Un éleveur de labradors de Bourbon-l'Archambault a obtenu la nomination d'un expert pour déterminer l'éventuelle responsabilité des croquettes dans la stérilité de ses chiennes.

ÉRIC MOINE

La première fois, Pierre Karmazyn a accepté que l'expertise soit diligentée par son fabricant de croquettes. Son élevage de labradors, entre Bourbon-l'Archambault et Saint-Plaisir, était pourtant déjà au bord du gouffre. Lui, qui élève des chiens depuis vingt ans, n'avait jamais vu ça. « J'arrivais à plus de cent chiots par an habituellement avec ma quarantaine de reproducteurs. Mais, fin 2001, mes femelles labradors n'avaient plus régulièrement leurs chaleurs. Au lieu de deux fois par an, certaines en avaient trois fois en six mois, d'autres pas

du tout. Les mâles ne s'y intéressaient plus et les inséminations artificielles ne marchaient pas ». Résultat, deux fois moins de naissances début 2002. Une perte de chiffre d'affaires qu'il estime à la moitié des 60.000 € d'une année moyenne.

« J'ai d'abord douté de mon apprenti »

Il a tout de suite soupçonné que la nourriture était à l'origine de cette stérilité : « Mais comme j'utilisais les deux mêmes gammes d'aliments depuis six ans sans problème, j'ai d'abord douté de mon apprenti. A tort ». Pierre Karmazyn flatte machinalement la tête d'une labrador noire ap-



PIERRE KARMAZYN. « Les mâles ne s'intéressaient plus aux chiennes et les inséminations artificielles ne marchaient pas. »

L'Europe commence à s'inquiéter

La zéaralénone est un champignon qui se développe sur le maïs et ses dérivés, dont les croquettes. Son influence est scientifiquement prouvée sur la stérilité des rats et des truies. « Or, les cochons ont un métabolisme très proche des chiens. Des études ont été faites sur des truies mais pas sur des chiens, remarque Pierre Karmazyn. Car les chiens, on ne les mange pas ! ».

Au syndicat des fabricants d'aliments pour animaux de compagnie (FACCO), on assure : « Nos produits élaborés en France répondent à un cahier des charges aussi strict que celui de l'alimentation humaine ». Certes, mais un fabricant peut aussi distribuer des croquettes fabriquées à l'étranger... L'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA) a publié, le 9 août, un avis préconisant la surveillance de la zéaralénone dans les produits destinés à l'alimentation animale pour « déterminer les niveaux d'exposition sans danger pour chaque espèce ». Du moins celles consommables par l'homme qui, avancent-elle prudemment, « devrait n'être que faiblement exposé ». ■

puyée sur ses cuisses dans son bureau encombré de coupes et de diplômes accrochés aux murs : « A part l'eau, elles n'avaient qu'une chose en commun, les croquettes, puisqu'elles ont un suivi vétérinaire et n'absorbent de médicaments que lorsqu'elles sont malades ». L'expert envoyé par le fabri-

cant à Bourbon admet dans son rapport de septembre 2002 : « l'état d'hygiène parfaite des locaux », et que « les chiens semblent en bon état d'entretien, ne présentant pas de maigreur ni de troubles dermatologiques ». Mais il n'analyse pas les croquettes, seulement les chiens, relève le juge des référés du tri-

bunal de Moulins : « L'expert souligne le caractère anormal de l'infertilité des chiennes tout en n'émettant que des hypothèses sur son origine ». Très vagues hypothèses alors que le vétérinaire personnel de l'éleveur atteste, lui, de la présence dans les aliments d'une toxine, la zéaralénone.

Six tonnes par an

Le fabricant des croquettes, sans pour autant admettre la toxicité de son produit, propose alors à l'éleveur de changer de gamme. Pierre Karmazyn s'est ainsi résolu à passer, courant 2002, au tout haut de gamme. Seulement, le prix n'est pas comparable, même en sacs de 20 kg : 11,50 € pour le bas de gamme, le double pour la gamme moyenne, le triple pour le haut de gamme. La différence est énorme pour un élevage qui en engloutit 6 tonnes par an : de 3.450 € à 9.700 €. Preuve supplémentaire pour lui que ses doutes étaient fondés, lorsqu'il passe au haut de gamme, les problèmes de stérilité de ses chiennes disparaissent. Et réapparaissent dès qu'au début 2004, il retente la

moyenne gamme pour des raisons de coût.

Cette fois, par l'intermédiaire de son avocat, le bâtonnier Jean-Louis Deschamps, l'éleveur a demandé au tribunal, et donc obtenu, la nomination d'un expert indépendant chargé d'analyser principalement les aliments.

Croquettes haut de gamme trois fois plus chères même en sacs de 20 kilos

Pierre Karmazyn espère que ce rapport, qui doit être remis le 15 février, lui permettra de réclamer au fabricant la compensation de ses pertes de 2002, de 2004, voire plus. Car il est en retraite depuis quelques jours : « Et l'effondrement de mon chiffre d'affaires a écroulé vingt ans de travail en m'empêchant de trouver un reprenneur au prix que j'espérais ». ■

Info plus

Derrière les étiquettes. Deux groupes se taillent la part du lion, plus de la moitié des ventes, sur un marché de l'alimentation des animaux de compagnie en France qui dépasse les 2,3 milliards d'euros de chiffre d'affaires. Nestlé possède les marques Friskies, Fido, Gourmet, Félix, Vital Balance, Dog-Chow, etc. Masterfoods vend sous les étiquettes Pedigree, Cesar, Frolic, Canigou, Royal Canin, Loyal, Whiskas, Kitekat, Sheba, Ronron, etc.

Animaux familiers. 52 % des foyers français ont un animal familial, dont 44 % des chiens ou chats, 12 % des poissons, 6,2 % des rongeurs et 5,1 % des oiseaux.

A380 ■ Le futur Airbus donne des ailes aux entreprises auvergnates

L'A380 fait décoller Issoire

Avec plusieurs millions d'euros investis et des années de recherche dans les alliages, l'usine Alcan-Pechiney, à Issoire, fabrique aujourd'hui une partie des ailes du futur A380. Plusieurs programmes spécifiques de recherche, des investissements de 12 millions d'euros, plusieurs dizaines d'emplois créés... le futur gros porteur A380 lui donne des ailes, depuis plusieurs années.

Dix A320 pour un A380

C'est d'ailleurs en partie pour lui, avec l'A340, que l'usine a investi dans l'allongement de son banc de traction capable d'étirer des tôles d'aluminium de 36 mètres pour construire des ailes d'avion. Le seul outil capable d'étirer une telle longueur en Europe, et le second au monde. Une longueur qui lui permet de produire des panneaux de voilure de 36 mètres (une longueur équivalente à un court de tennis et demi !) entrant dans la fabrication des ailes du très attendu A380 cargo. Le premier convoi exceptionnel est parti d'Issoire pour gagner Chester, en Angleterre, le vendredi 14 mars 2003. Depuis, d'autres ont régulièrement suivi.



ATOUT. Sur le convoi exceptionnel, deux tôles de 22 millimètres d'épaisseur et pesant 3,5 tonnes chacune, d'une largeur de 2,4 mètres et d'une longueur équivalente à un court de tennis et demi (Photo d'archives : Christian Sagne).

« C'est un avion qui consomme énormément de tôles épaisses, il pèse et pèsera lourd dans les besoins aéronautiques », pronostique le directeur du site issoirien, Jean-François Faure. Pour construire un A380, il faut l'équivalent de dix A320. Sous une seule de ses ailes, il peut même abriter l'envergure d'un A320. D'une envergure de 79,80 mètres, d'une hauteur de 24,10 mètres et d'une longueur totale de 73 mètres, l'avion géant fait donc office

de poule aux œufs d'or. « Nous ne sommes pas seulement capables de produire des panneaux de voilure de 36 mètres, détaille encore Jean-François Faure, mais aussi des produits que nous seuls sommes en mesure de réaliser, comme des parties très épaisses. Grâce à nos investissements, nos plaques d'aluminium peuvent aller jusqu'à 36 mètres de long et 3,40 m de large, être aplanies pour atteindre l'épaisseur demandée et découpées selon la

forme voulue, tout ça à Issoire ».

Mais surtout, l'usine auvergnate a su développer de nouveaux métiers, du côté de l'usinage notamment, puisque les clients sont de plus en plus nombreux à demander, non plus des tôles rectangulaires, mais des tôles avec des découpes de forme.

L'usine a su développer de nouveaux métiers

Pour Philippe Lequeu, ingénieur développement technique et chef de projet de l'A380 chez Alcan, « c'est la concrétisation de plusieurs années de recherche et d'efforts. C'est la première fois que nous travaillons en relation aussi étroite avec Airbus sur la définition complète d'un nouvel appareil, en terme de dimensions, mais aussi sur certains alliages, pour permettre à Airbus de gagner quelques dizaines de kilos et donc de la puissance et de la vitesse ». ■

SANDRINE THOMAS

Un pneu Michelin surdoué pour l'avion géant

L'Airbus A380 fera aujourd'hui sa première sortie sur le tarmac toulousain chaussé en Michelin. « C'est une fierté pour toutes les équipes », nous a avoué, hier, François Corbin, le directeur des pneus avions du manufacturier clermontois. A la mesure de l'avion, répond celle des pneus. Il y en a vingt sur le train d'atterrissage, plus deux à l'avant. D'un diamètre de 1,40 mètre, « ils font partie des plus grands de notre

gamme », explique François Corbin. Pour rester dans le superlatif, il faut aussi dire que chaque pneu peut supporter une charge de 33 tonnes. « La réflexion avec Airbus a commencé très en amont, en 1995 », explique François Corbin. « Le cahier des charges a été définitivement bouclé en 2002. Nous étions les seuls à pouvoir répondre. » Le pneu de l'Airbus est un surdoué. Plus fort qu'un

pneu de génie civil, il doit porter l'équivalent d'un poids lourd. Il doit aussi supporter des vitesses très largement supérieures à celle d'une formule 1, de l'ordre de 370 km/h. Fabriqué dans l'usine de Bourges, le pneu de l'A380 est une évolution de la technologie NZG. Mise au point pour autoriser le Concorde à redécoller après le crash de Gonesse en juillet 2000, elle permet au pneu de conserver son architecture en

dépît des fortes élévations de température. L'avantage est une résistance infiniment supérieure aux dommages. Pour le Concorde, l'épreuve décisive avait consisté à faire passer, en laboratoire, un pneu NZG sur une lame d'acier de trois centimètres de large. Le pneu avait résisté et atteint sans problème la vitesse de décollage, 410 km/h. ■

MANUEL ARMAND

LE PIN

Le chasseur se blesse avec son fusil

Une partie de chasse a failli mal tourner, dimanche après-midi, dans le sud-est de l'Allier. Vers 16 h 45, au Domaine du Bost », près du Pin, un chasseur voit passer devant lui un sanglier. Il quitte son poste, tire sur la bête et la blesse. Il s'approche alors de l'animal quand, arrivé à sa hauteur, il trébuche dans un taillis et perd l'équilibre. Dans le mouvement, le fusil tombe sur une branche morte et le coup part tout seul. La balle

traverse le mollet droit de l'infortuné chasseur.

Les pompiers du Donjon sont alertés. Une équipe du SMUR de Vichy et le docteur Duclairoir lui ont prodigué les premiers soins sur place. La victime, Jean-François Cadet, 36 ans, domicilié à Montaignet-en-Forez, a ensuite été transportée au centre hospitalier de Vichy. Les gendarmes de la communauté de brigade de Lapalisse ont procédé aux constatations d'usage. ■

IMAGES PORNOGRAPHIQUES

Un éducateur mis en examen à Vichy

Un cadre d'un établissement éducatif vichyssois a été mis en examen, en fin de semaine dernière, pour détention d'images à caractère pornographique. L'éducateur, 59 ans, faisait l'objet d'investigations poussées depuis plusieurs jours. Une perquisition à son domicile a permis de saisir sur son ordinateur plusieurs centaines de photos interdites dont certaines mettraient en scène des mineurs.

Le délit de détention d'images pornographiques est passible de deux ans d'emprisonnement. ■

